

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU CENTRE DE PLONGEE Jolly Roger 976, Représenté par : Philippe NOVEL, son gérant.

Le centre de plongée Jolly Roger est une structure proposant toutes les activités relatives à la plongée sous-marine, à la randonnée et toute activité décrite par la FFESSM ou la SSI

1. Champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les relations commerciales entre les clients et le centre de plongée Jolly Roger.

Une version des conditions générales de vente est accessible sur le site internet du centre de plongée Jolly Roger. Toute demande de réservation auprès du centre de plongée Jolly Roger implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

2. Acceptation des conditions générales de vente :

En contractant un service proposé par le centre de plongée Jolly Roger, le client accepte les présentes conditions générales de vente et déclare avoir pris connaissance des obligations.

a. Le client a l'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée scaphandre datant de moins d'un an. Cette obligation ne s'applique pas aux baptêmes, aux packs découverte, au Basic Diver SSI et aux randonnées palmées.

b. Un élève mineur doit être en possession d'une autorisation parentale lui permettant d'effectuer une prestation de plongée ou de secourisme avec le centre de plongée Jolly Roger.

c. Tous les pratiquants s'engagent à respecter les consignes de l'encadrement et les réglementations en vigueur, notamment le code du sport (Art. A. 322-71 à Art. 322-101).

d. Le Centre de plongée Jolly Roger se laisse le droit de refuser une plongée à un client dont l'état de santé physique ou psychologique du moment serait en contre-indication avec la pratique de la plongée sous-marine (alcool, drogue ...).

3. Les tarifs :

Tous les tarifs affichés sont exprimés en euros et s'entendent HT, la TVA ne s'appliquant pas à Mayotte. Le tarif applicable et facturé par le centre de plongée au client est celui en vigueur au jour de la demande de réservation par le client.

4. Les réservations :

La réservation du client sera définitivement enregistrée à réception du paiement de l'intégralité de la prestation au moins 48 h avant la date de la réservation.

5. Les conditions de paiement :

Le paiement au centre de plongée s'effectue, dans la devise euro, par les moyens suivants :

- a. Espèces.
- b. Cartes bancaires
- c. Virement bancaire : IBAN : FR76 1695 8000 0135 0712 7623 694
- d. En ligne sur le site internet

Le centre de plongée Jolly Roger se réserve le droit de refuser toute réservation d'un client avec lequel existerait un litige ou ayant montré des comportements dangereux, sexistes ou xénophobes.

Dans le cas où un titre de paiement émis ne serait pas honoré, les frais liés à la gestion de l'impayé (frais de rejet ...) seront facturés par le centre de plongée Jolly Roger et la commande sera automatiquement annulée, le client en étant avisé par e-mail.

6. Bons « cadeau » :

Les bons cadeaux sont valables 1 an après émission par le Centre de plongée Jolly Roger et ne sont pas remboursables en cas de non-utilisation.

7. Contenu des prestations de plongée

a. Plongées exploration

Le prix de la plongée exploration comprend : - le gonflage du bloc - l'appoint en plombs - le transport sur le lieu de plongée Le prix de la plongée exploration ne comprend pas l'ensemble du matériel nécessaire à la pratique autonome ou encadrée

b. Forfaits « plongée »

Le centre de plongée propose des formules de tarifs dégressifs pour les plongées exploration, sous la forme de cartes de plongée. Ces cartes sont valables pour l'année en cours à compter de leur date d'achat. Les cartes de plongée sont nominatives et ne peuvent être vendues ou échangées. Au-delà de la date de validité, les plongées de la carte de plongée non consommées ne pourront faire l'objet d'un remboursement ou d'une réclamation.

c. Formations :

Le prix de la formation comprend :

- le bloc gonflé
- les cours théoriques
- les cours pratiques
- la fourniture de l'équipement complet pour les formations
- pour les formations SSI, l'attestation de certification sous forme de carte numérique

Le prix de la formation ne comprend pas :

- la licence FFESSM lors de formation de la Fédération Française FFESSM
- pour les formations SSI, l'attestation de certification sous forme de carte plastique (préservation de l'environnement)
- les frais de certification

8. Endommagement ou perte du matériel

Le client s'engage à utiliser le matériel mis à disposition ou loué avec soin et à prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter de l'endommager, de le perdre ou de se le faire voler.

Le client s'engage en outre à respecter les instructions du moniteur ou guide lors de l'utilisation du matériel de sa mise en place, de son utilisation et lors de sa restitution. Toute

restitution d'un élément dans un état différent de celui dans lequel il était lors de la mise à disposition ou de la location s'entend comme un dommage.

Dans ce cas le centre de plongée Jolly Roger s'autorise à exiger du client le paiement d'une somme à hauteur de celle qui devra être engagée pour le réparer ou le remplacer. Il est précisé que l'usure normale ne sera pas considérée comme dommage. (Cf affichage).

9. Conditions de l'activité

a. Lieu de l'activité :

Les plongées ainsi que les formations pratiques et théoriques ont lieu à sur la côte Est de Mayotte, avec un départ depuis la plage de Sakouli.

Le Centre de plongée Jolly Roger se réserve le droit de modifier le lieu de l'activité.

b. Horaires de l'activité

L'activité se déroule selon le planning fourni lors de la réservation.

Tout retard du client ne pourra pas donner lieu à un décalage conséquent de l'activité. Si acompte ou totalité du montant versé : Dans le cas où le client ne se présente pas le jour de la prestation de plongée réservée ou à l'horaire fixé, le centre de plongée se réserve le droit de conserver l'acompte ou le montant total de la prestation versée par le client.

10. Validation d'un niveau de plongée ou d'une formation de secourisme

La validation d'un niveau de plongée est sanctionnée par la réussite d'épreuves pratiques et/ou théoriques. Le centre de plongée Jolly Roger se réserve le droit de ne pas délivrer un niveau de plongée ou de secourisme si le client n'a pas atteint les compétences minimums relatives au niveau prétendu par la formation.

11. Annulation, report, interruption de la prestation

1. Conformément aux articles L.121-20 et suivants du Code de la consommation, le client bénéficie d'un délai de sept (7) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai de sept jours court à compter de la date d'envoi d'une confirmation de la réservation par le centre de plongée.

2. Pour la bonne gestion des places à bord de ses bateaux, le centre de plongée Jolly Roger se réserve le droit de facturer les activités réservées,

3. En cas d'annulation moins de 24 heures avant le début de la prestation et sans justificatif médical, la prestation est due en totalité.

4. Toute activité commencée ne pourra donner lieu à aucun remboursement, si l'annulation est du fait du client.

5. S'agissant d'une formation ou d'un stage réservé pour une période définie : si le client a débuté une formation avec le centre de plongée, et se trouve dans l'impossibilité, pour n'importe quelle raison, de poursuivre la formation, il appartient au centre de plongée de décider si le client est redevable du montant total ou partiel de la prestation, ou si les prestations (cours, plongées, etc.) non consommées peuvent être reportées à une date ultérieure.

6. Si acompte ou totalité du montant : Toute plongée réservée est due sauf annulation de la part du centre de plongée Jolly Roger. La facturation des prestations proposées par le centre de plongée de s'effectue sur la base de la réservation sauf annulation effective dans les délais prévus au paragraphe 11.a.3 par le centre de plongée

Une prestation de plongée peut être annulée pour des raisons météorologiques ou techniques (passage en vigilance orange ou panne de bateau)

7. Si acompte ou totalité du montant versé : Dans ce cas, le centre de plongée Jolly Roger pourra proposer soit le remboursement total des prestations payées (si la réservation a donné lieu à un versement total ou partiel), soit le report de la prestation à une autre date plus favorable, dans la limite des places disponibles. En cas d'impossibilité du client de reporter les prestations (durée du séjour trop courte), le centre de plongée Jolly Roger s'engage à rembourser les prestations non effectuées.

8. Si privatisation du bateau : Dans ce cas, le centre de plongée Jolly Roger éditera une facture avant la date de la sortie. La réservation sera garantie par un acompte de 50 % versé au moins dix jours avant la réalisation de la prestation.

Cet acompte n'est remboursable qu'en cas d'annulation pour des raisons météorologiques ou techniques (passage en vigilance orange ou panne de bateau).

En cas d'annulation moins de 72H avant le début de la prestation, autre que pour les raisons évoquées ci-dessus, la facture est due en totalité.

9. Sécurité et effets personnels : Le centre de plongée Jolly Roger n'est en aucun cas responsable des objets déposés ou confiés au centre de plongée. Le centre de plongée ne saurait être responsable d'un vol ou d'une perte de biens personnels dans le centre de plongée, dans le local de stockage du matériel, sur le bateau ou au cours de la prestation de plongée.

12. Assurances

a. Responsabilité civile En pratiquant au Centre de plongée Jolly Roger, vous êtes couvert par notre assurance RC pro. Vous avez la possibilité de souscrire par notre intermédiaire une assurance personnelle complémentaire (art. A321 – 4 du Code du Sport)

b. Dommages corporels et matériels Il est conseillé au client de contracter une assurance complémentaire (dommages corporels et matériels) pour pratiquer l'activité de la plongée sous-marine.

13. Autonomie des clauses et divisibilité :

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes Conditions générales de vente deviendrait

inapplicable ou serait nulle et non avenue du fait d'un changement de législation, de réglementation ou par effet d'une décision de justice, cela ne saurait, en aucun cas, affecter la validité et le respect des autres dispositions des présentes Conditions qui demeureront toutes en vigueur.

14. Tribunaux compétents :

Le droit applicable est le droit du commerce.

¹En cas de difficulté relative à l'interprétation et/ou à l'application des présentes conditions générales de vente, les parties essaieront dans toute la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable. En cas d'échec de ces tentatives, toutes contestations auxquelles peuvent donner lieu les présentes Conditions devront être portées même en cas de pluralité des défendeurs ou d'appel de garantie, devant les juridictions compétentes relevant du ressort du tribunal de commerce.